

POLITIQUE # 1

Concernant la mission, la vision et les valeurs

1. Objectifs de la politique

Cette politique vise à définir la personnalité de l'organisme. Ce sont les membres qui définissent démocratiquement son rôle et sa place dans la collectivité et son mode de fonctionnement. Les membres du conseil d'administration, les employés et les bénévoles s'inspirent ainsi de la mission, de la vision et des valeurs organisationnelles dans la gestion de l'organisme.

2. Cadre légal

Les organismes à but non lucratif (OBNL) sont relativement nouveaux dans le secteur de l'habitation sociale. La *Fédération des OSBL d'habitation du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles* a été constituée par Lettres patentes en vertu de la partie III de la Loi des compagnies le 27 mai 2008. Les Règlements généraux pour définir les pouvoirs de l'assemblée générale, des membres et de son conseil d'administration ont été adoptés lors de l'assemblée réunissant tous les organismes visés par la fédération.

3. Principes définissant l'économie sociale

- a. l'entreprise d'économie sociale en habitation a pour finalité de servir la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- b. elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État. Elle est imputable de ses décisions;
- c. elle intègre dans ses politiques et ses façons de faire un processus de décision démocratique mettant à contribution les résidents et le personnel;
- d. elle favorise la participation de tous et le développement de l'autonomie de chacun

4. Avantages recherchés dans la mise en place de la *Fédération des OSBL d'habitation du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine*

Pour la région, la présence de cet organisme a les avantages suivants :

- a. **Être un organisme rassembleur** : Les membres fondateurs souhaitent briser l'isolement des OSBL en habitation et leur permettre de participer à des projets communs qui les touchent directement.

- b. **Offrir des services d'achats communs** : les OSBL désirent que l'organisation mette à leur disposition une gamme la plus complète possible de services pour les supporter dans les activités de gestion de leur organisme.
- c. **Offrir une force de représentation** : On est plus fort ensemble. Cet organisme, qui sera doté d'une permanence, soutiendra les OSBL et portera les dossiers d'intérêts communs auprès des instances appropriées.
- d. **Avoir un ancrage local** : les membres OSBL souhaitent que les services offerts puissent être accessible quelque soit la distance les uns des autres.
- e. **Freiner l'exode**: ces habitations communautaires visent à répondre à un manque de logements appropriés pour les gens à revenus modestes. Pour les résidents du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine, cela revêt une grande importance puisque la vaste majorité d'entre eux souhaite rester dans leur milieu d'origine (village rural où peu de logements existent), plutôt que devoir déménager dans les grands centres. Ces gens ont un attachement envers leur région ou leur village et se sentent déracinés s'ils doivent le quitter.
- f. **Avoir un effet structurant** : La fédération doit permettre aux OSBL d'y trouver les services en gestion et être en mesure de répondre aux besoins de formation, d'encadrement et de suivi. Les investissements qui se font dans les logements communautaires ont des effets structurants puisqu'il s'agit de propriétés collectives sans but lucratif qui appartiennent à la communauté. Celles-ci ne cherchent pas le profit et les investissements qu'on y fait pourront servir à plusieurs générations.

5. Mission

La Fédération des OSBL d'habitation du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine a pour mission :

- a. Regrouper les OSBL en habitation du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles qui offrent des logements à loyer modique à la population de l'Est du Québec;
- b. Développer des services tels que les achats groupés pour faciliter la gestion de ces organismes;
- c. Favoriser le partage des expertises et développer des pratiques d'entraide et de support parmi les membres OSBL;
- d. Fournir aux OSBL membres et à leurs locataires divers services de soutien, de formation, de supervision, etc. ayant pour objectif une meilleure prise en charge;

- e. Représenter les corporations membres au besoin auprès des divers intervenants impliqués;
- f. Soutenir le développement des OSBL membres;
- g. Favoriser la mise sur pied de nouveaux OSBL poursuivant les mêmes objectifs et promouvoir le développement du logement social;
- h. Promouvoir l'avancement de l'éducation et de la connaissance dans le domaine de la gestion et du développement des OSBL d'habitation;
- i. Susciter, favoriser et soutenir la recherche dans le domaine des pratiques des OSBL en habitation;
- j. Percevoir des sommes d'argent, soit par donations, souscriptions, testaments, dons, cadeaux ou autrement, toujours dans le but de réaliser les fins de la corporation.

6. Vision

La présence de la *Fédération des OSBL d'habitation du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine* permettra à chaque membre pourra y trouver avantage.

Les membres rêvent d'une société juste où chacun sera traité équitablement. Une société équilibrée permet aux organismes socio-économiques de trouver les ressources pour se développer. Ainsi, les OSBL d'habitation qui solliciteront aide et support trouveront auprès de la fédération des services de grande qualité

La *Fédération des OSBL d'habitation du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine* s'engage donc :

- a. À faire preuve de leadership dans la quête de l'excellence en matière de services aux OSBL;
- b. En assurant des rencontres de membres qui favorise l'esprit d'équipe, la communication et le respect mutuel;
- c. En soutenant les OSBL dans leur prise en charge en partenariat avec les autres organismes du secteur.

7. Valeurs

La *Fédération des OSBL d'habitation du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine* est une organisation sans but lucratif au service des OSBL d'habitation. Pour

réaliser sa mission, elle adopte des valeurs sociales qui servent de balises à ses administrateurs, à son personnel et à ses bénévoles. Ces valeurs sont :

a. La solidarité

La solidarité est une valeur qui invite les humains à s'accorder une aide mutuelle et à s'entraider les uns les autres. C'est la solidarité des bénévoles qui a permis le développement des OSBL d'habitation. Cette solidarité avec les personnes à revenus modestes s'est exprimée par un sentiment de responsabilité personnelle et collective. La solidarité fait en sorte que chacun se sente responsable des décisions prises.

b. Équité et éthique

Cette organisation se développera en respectant des règles de gestion et d'administration très rigoureuses. Les décisions seront donc prises dans ce cadre de gestion qui favorise l'égalité des chances. L'organisme se veut impartial, objectif et intègre dans ses décisions. Il s'assure aussi de la confidentialité des informations détenues sur les OSBL mais assurera une grande transparence de ses activités et de ses opérations financières.

c. Le partenariat

D'autres intervenants oeuvrent dans le secteur de l'habitation sociale. Ces intervenants sont les Groupes de ressources techniques, les agences régionales de la Santé et services sociaux, la Société d'habitation du Québec, les partenaires municipaux, etc. La *Fédération des OSBL d'habitation du Bas St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine* entend donc travailler de concert avec ces groupes dans la limite de leur compétence.

8. Responsable du respect de la politique

Tous les membres.

9. Entrée en vigueur

Cette politique a été adoptée le _____ par